Près de 60 g de cocaïne saisis à Constantine

Page 4

PROCHAINE RÉUNION DE L'OPEP LE 25 MAI À VIENNE

L'Algérie et l'Irak pour la prolongation de l'accord Opep et non Opep

Page 2

LE JEUNE INDEPENDANT
N° 5775 - JEUDI 11 MAI 2017
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

DEMAIN AU STADE DU 5-JUILLET À 18 H USM ALGER- AHLY TRIPOLI (LIBYE)

Les Usmistes en position de force pour une bonne entame

Page 23

LE CHEF DE L'ÉTAT REPREND LA FORMULE MOSAÏQUE

VERS UN GOUVERNEMENT DE LARGE CONSENSUS



Alors que c'était juste des hypothèses, voilà que le président Abdelaziz Bouteflika vient de proposer officiellement au parti islamiste modéré, le MSP, une participation au gouvernement qui sera formé dans les prochains jours. Le président du mouvement islamiste, Abderrezak Mokri, a confirmé à plusieurs médias cette proposition. Hier en fin de matinée, c'est le Premier ministre Abdelmalek Sellal qui a invité Mokri à une réunion de travail, durant laquelle il lui a transmis cette proposition d'intégrer le prochain exécutif. Sellal lui aurait confié également que cette offre émanait du chef de l'Etat en personne.

Page 3

DÉSTABILISÉES PAR LA LUTTE ANTITERRORISTE ET LA CONCURRENCE DE DAECH

LES PRINCIPALES ORGANISATIONS TERRORISTES AU SAHEL SE RÉORGANISENT

La configuration des organisations terroristes dans la région du Sahel a connu, ces dernières années, une métamorphose basée sur le souci de survivre à l'opération militaire menée principalement au nord du Mali.

Page 5



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

SELON LA DIRECTION DU COMMERCE

1,6 milliard de DA de transaction sans facture

LA BRIGADE mixte regroupant les services des douanes, du commerce et des impôts de la wilaya d'Alger a saisi une quantité de marchandises non facturées d'une valeur de plus de 1,6 milliard de DA au cours des trois premiers mois de l'année en cours, selon un bilan de la direction du commerce. Au cours de ses 17 interventions effectuées durant les trois mois de l'année , la brigade mixte a procédé à la saisie de marchandises non facturées d'une valeur de plus de 1,6 milliard de DA, selon la même source, qui précise que 17 procès-verbaux ont été établis dont 16 contre des importateurs et un autre contre le secteur des services. Par ailleurs, la brigade mixte des services du commerce et de la médecine vétérinaire a effectué au cours de la même période 2 479 interventions donnant lieu à 375 procès-verbaux. La direction du commerce avait enregistré en 2016 plus de 2 800 milliards de DA de marchandises non facturées contre plus de 6,5 millions de DA pour l'application de prix illicites par les commerçants. Plus de 190 tonnes de marchandises et divers produits estimés à plus de 55 millions de DA ont été saisis dans le cadre des opérations de contrôle de la qualité et de la répression des fraudes. La direction du commerce de la wilaya d'Alger a enregistré au mois d'avril dernier 2 032 infractions ayant donné lieu à l'établissement de 1 276 procès-verbaux dont 434 pour commercialisation de produits dangereux pour la santé du consommateur, 383 pour non-affichage des prix contre 298 procès liés à la pratique de commerce illicite et 44 autres pour non-respect des règles et mesures liées aux prix des marchandises. 18 123 interventions ont été effectuées par les agents de contrôle de la direction du commerce dans la capitale. Pour rappel, la wilaya d'Alger compte 78 marchés de détail, 46 marchés de proximité, 4 zones d'activité (El-Djorf à Bab-Ezzouar, El-Hamiz, Gué de Constantine et Jolie-Vue. La wilaya compte par ailleurs 460 commerces, 6 abattoirs et 53 autres pour volailles, un marché de gros de légumes et fruits. La direction du commerce de la wilaya d'Alger a mis en place un programme de contrôle des activités des commerçants à travers la wilaya pour l'année 2017, qui prévoit 206 010 opérations de contrôle sur une moyenne de plus de 170 000 commerçants par mois. **F. A.**

PROCHAINE RÉUNION DE L'OPEP LE 25 MAI À VIENNE

L'Algérie et l'Irak pour la prolongation de l'accord Opep et non Opep

L'Algérie et l'Irak convergent sur la prolongation de l'accord Opep et non Opep conclu en décembre dernier en vue de soutenir les prix du pétrole sur le marché mondial.



Le ministre de l'Energie Noureddine Boutarfa, qui s'est rendu ce mercredi à Baghdad en prévision de la prochaine réunion de l'Organisation des pays exportateurs pétrole (OPEP) prévue le 25 mai à Vienne, s'est entretenu avec son homologue irakien, Jabbar al-Aluaibi pour discuter de la conjoncture du marché pétrolier.

Les deux parties, qui ont rappelé le respect des engagements des deux pays à réduire leurs niveaux de production en application de l'accord Opep et non Opep de décembre dernier, sont toujours favorable pour prolonger cet accord lors de la prochaine conférence ministérielle de l'organisation. Les deux ministres soutiennent également le maintien et le renforcement du cadre de coopération Opep et non Opep en 2018. Lors de leur prochaine réunion dans la capitale autrichienne, les membres de l'OPEP devraient décider de la prolongation de six mois ou du gel de la durée de la baisse de la production de pétrole, mesure entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Pour rappel, l'Algérie a réduit sa production de 50 000 barils/jour dans le cadre de cet accord adopté en novembre 2016 par l'Opep à Vienne, tandis que l'Irak a réduit la sienne de 210 000 bj. L'accord de décembre dernier a été conclu pour faire face à la chute spectaculaire des prix du brut depuis mi-2014. L'Opep et des pays producteurs hors Opep avaient convenu, en décembre 2016 dans la capitale autrichienne, d'un accord pour agir ensemble en réduisant leur production d'un total avoisinant 1,8 mbj à partir de janvier 2017 à raison de 1,2 mbj par l'Opep et 600 000 bj par onze pays hors-Opep (Azerbaïdjan, Brunei, Bahreïn, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Oman, Russie, Soudan et Sud Soudan). Boutarfa a récemment indiqué que l'Algérie était favorable pour prolonger la durée de la baisse de la production de pétrole, une position partagée par plusieurs pays membres de l'OPEP comme l'Arabie Saoudite et le Venezuela, ainsi que par des pays non membres telle la Russie.

Le ministre saoudien de l'Energie, Khalid Al-Falih, a déclaré lundi dernier qu'il s'attendait à une extension de l'accord de réduction de la production de l'OPEP au second semestre 2017 et peut-être au-delà. Pour sa part, le ministre russe de l'Energie, Alexandre Novak, avait soutenu que son pays était favorable à la reconduction de l'accord de limitation de la production de brut, estimant que la reconduction de l'accord en vigueur sera «plus efficace» en matière de rééquilibrage du marché face à hausse de la demande attendue. Les marchés pétroliers ont réagi positivement à l'optimisme des grands producteurs du pétrole, entraînant une légère hausse des prix du baril, mais la production du pétrole de schiste américain, en croissance continue, maintient la pression sur les cours actuels.

Mardi, le baril de Brent de la mer du Nord s'est maintenu à 49,36 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, alors que le baril de «light sweet crude» (WTI) s'échangeait à 46,44 dollars.

F. A.

FABRICATION DE PIÈCES ET D'ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES

Tassili Airlines et Boeing négocient la création d'une industrie locale

LA COMPAGNIE Tassili Airlines (TAL) et le constructeur aéronautique américain Boeing envisagent d'ouvrir des négociations pour la réalisation d'un projet de fabrication en Algérie d'équipements et de pièces destinés aux avions Boeing acquis par TAL.

«Nous leur (Boeing) avons proposé de venir s'installer ici en Algérie pour la fabrication de certains équipements et pièces destinés aux avions de Boeing. Ils sont favorables et une commission (de Boeing) viendra l'été prochain en Algérie pour ouvrir ce dossier», a annoncé le Pdg de cette compagnie aérienne nationale, Belkacem Harchaoui, dans une déclaration à l'APS. «Ces négociations, poursuit-il, interviendront dans le cadre de l'acquisition par TAL de trois avions Boeing 737-800 de 155 sièges et dont le premier sera livré en septembre 2018».

Dans ce cadre, la compagnie TAL (filiale de Sonatrach) a même proposé à Boeing d'avancer le délai de livraison à juin 2018 afin de répondre aux besoins de la saison estivale et de revoir à la baisse les prix des trois appareils estimés à quelque 158 millions de dollars : «Nous considérons que ce sont des points très importants. Ils sont tous à l'étude». Pour le patron de Tassili Airlines, ces nouvelles acquisitions permettront à sa compagnie d'augmenter ses parts de marché dans le charter pétrolier à 100% au lieu des 80% actuellement, de renforcer son réseau notamment vers la France et même d'organiser des vols réguliers vers l'Afrique.

Bientôt des vols charters vers Nouakchott

Sur ce dernier point, Tassili Airlines compte lancer prochainement des vols charters vers Nouakchott (Mauritanie) avec une ligne Alger-Tindouf-Nouakchott et retour comme première destination africaine. «Les négociations sont assez avancées avec un partenaire mauritanien pour le lancement de ce vol charter», a-t-il assuré, soulignant que ce choix de vol charter au lieu d'un vol régulier est dicté par la flotte dont dispose actuellement TAL, qui est destinée, dans sa quasi-totalité, au charter pétrolier. «On ne pouvait pas se permettre d'organiser des vols réguliers au détriment du charter pétrolier. Mais cette première expérience va nous permettre de sonder le marché pour se diriger, avec les futures acquisitions, vers des vols réguliers», a-t-il déclaré.

Créée en 1998 dans le cadre d`une joint-venture entre Sonatrach et la compagnie Air Algérie, Tassili Airlines est devenue une filiale à 100% du groupe pétrolier national depuis 2005. Elle dispose actuellement d'une flotte de douze aéronefs de divers types. La compagnie dessert les principaux aéroports algériens, notamment ceux proches des zones pétrolifères ou gazières du Sahara algérien tels que Hassi Messaoud, Hassi R'Mel et Zarzaitine. En juillet 2013, elle ouvre ses premières destinations de vols réguliers nationales et internationales au grand public. **Z. M.**

POUR UNE MEILLEURE TRANSPARENCE DU COMMERCE DES VIANDES

Les bouchers sommés d'afficher le prix et l'origine du produit importé

LES BOUCHERS sont astreints à l'obligation d'afficher le prix et l'origine des viandes fraîches importées et de séparer les produits importés de ceux locaux, afin de protéger le consommateur et lui donner la possibilité de faire son choix, selon un communiqué du ministère du Commerce.

«Suite à la délivrance de licences d'importation des viandes fraîches, et à l'effet de protéger les consommateurs en leur communiquant des informations précises et claires pour leur permettre de choisir librement la qualité du produit étalé, le ministère du Commerce astreint désormais les bouchers à l'affichage des prix et de l'origine des viandes ainsi qu'à la séparation des viandes fraîches locales de celles importées», souligne le communiqué. La commission interministérielle chargée de la délivrance des licences d'importation avait attribué récemment 19 licences pour l'importation de 20 000 tonnes de viandes rouges fraîches pour une première étape, soulignant que 50 % de ces quantités seraient importées d'Espagne, tandis que le reste proviendrait de France, d'Italie, du Brésil et de Nouvelle-Zélande. Selon le ministère du Commerce, 17 000 autres tonnes de viandes rouges ont déjà été importées depuis le début de l'année 2017 grâce à des licences d'importation attribuées au titre de l'année 2016.

Selon les statistiques du ministère de l'Agriculture, la production nationale en viande est estimée à 500 000 tonnes par an, toutes espèces confondues (bovine, ovine, caprine et camélidé). Cette quantité couvre généralement la demande du marché local, excepté durant le ramadhan, où la demande des ménages enregistre un pic, provoquant ainsi un déséquilibre entre l'offre et la demande. Globalement, les importations de l'Algérie en viande avoisinent 30 000 tonnes par an. Il s'agit essentiellement de viandes rouges. Pour les viandes blanches, la production nationale est largement suffisante.

Z. M.

SUITE À LA NOUVELLE CONFIGURATION PARLEMENTAIRE

BOUTEFLIKA VEUT UN NOUVEAU GOUVERNEMENT «MOSAÏQUE»

Alors que c'était juste des hypothèses, voilà que le président Abdelaziz Bouteflika vient de proposer officiellement au parti islamiste modéré, le MSP, une participation au gouvernement qui sera formé dans les prochains jours.



Le président du mouvement islamiste, Abderrezak Mokri, a confirmé à plusieurs médias cette proposition. Hier en fin de matinée, c'est le Premier ministre Abdelmalek Sellal qui a invité Mokri à une réunion de travail, durant laquelle il lui a transmis cette proposition d'intégrer le prochain exécutif. Sellal lui aurait confié également que cette offre émanait du chef de l'Etat en personne.

Si Mokri a évité de répondre rapidement à cette sollicitation, il n'a pas manqué de noter qu'au sein de son parti, il existe des tendances politiques assez fortes qui veulent intégrer le futur gouvernement, et dont le chef de file n'est autre que l'ancien président du MSP Aboudjerra Soltani. Or, Mokri en personne est le leader du courant «radical» qui veut arrimer le mouvement dans un pôle de l'opposition au pouvoir. Il a d'ailleurs dévoilé ses positions récemment, expliquant toutefois qu'il posera ses propres conditions en cas de constitution d'un exécutif de large coalition. C'est ce week-end que le majlis echoura du MSP se réunira pour débattre de cette question, bien que certaines sources évoquent plutôt un assouplissement de la part du MSP en attendant le début des négociations réelles.

Selon nos informations, le Premier ministre sera certainement reconduit jusqu'à la fin des élections municipales qui auront lieu, en principe, au mois de novembre. Ce sera lui qui formera son gouvernement, dont l'assise politique sera connue dès l'annonce officielle du Conseil constitutionnel, après examen des recours et le rapport de synthèse finale que devra déposer Abdelwahab Derbal, le président de la Haute instance indépendante de supervision des élections, dont certains échos donnent déjà la date du 21 mai prochain. On sait que plusieurs partis politiques ont déposé des recours, certains sont apparemment solides, et attendent d'être examinés par l'institution de Mourad Medelci et celle de Derbal, afin de mesurer la crédibilité du pouvoir et la justesse des assertions des uns et des autres. Il s'agira certainement d'un grand test politique qui déterminera la future feuille de route du gouvernement.

Reste une énigme, celle du chef de cabinet du chef de l'Etat qui garde le silence en dépit de l'annonce des scores. Il est le seul chef de parti qui n'a pas réagi après le vote et surtout l'annonce des résultats. On ne sait rien sur les raisons de cette attitude, sauf que certains observateurs pensent qu'Ouyahia serait mécontent de certaines irrégularités observées dans des circonscriptions électorales notamment à l'Est, et que son score à l'Ouest, où il a fait une campagne agressive serait plus élevé que celui annoncé, accusant l'administration de lui avoir confisqué des sièges. Toutefois, de là à penser que le RND va refuser d'intégrer un gouvernement dirigé par Sellal serait un pas que beaucoup ne franchiront pas.

Toujours selon nos informations, le Premier ministre va entamer dès les prochains jours des consultations et des pourparlers avec sept ou huit partis politiques sur instigation et recommandation du président Bouteflika. On en ce qui concerne avance que des portefeuilles seront accordés à des partis comme TAJ de Amar Ghoul, le MPA de Amara Benyounès, l'ANR de Belkacem Sahli et du Moustakbal de Belkacem Belaid...

Il semble que les trois-quarts des ministres actuels ne seront pas reconduits, sauf certains qui font partie d'un cercle assez réduit autour de la mouvance présidentielle comme le ministre de l'Habitat Abdelmadjd Tebboune, qui doit justifier son plan de charge avec la réception de la Grande Mosquée ou le ministre de l'Energie Noureddine Boutarfa. Il est également prévu, à cette occasion, de remodeler la configuration actuelle du gouvernement où existent déjà des départements «bicéphales» (Messahel et Lamamra) et de revoir la charpente de l'exécutif. Si la reconfiguration de cette charpente sur le plan administratif n'est pas une urgence, celle de la constitution d'une large coalition gouvernementale l'est politiquement et stratégiquement.

Bien que Bouteflika ne veuille pas reconduire l'ancien scénario de la mise en place d'une Alliance présidentielle comme celle qui a existé en 2004, il préconise cependant l'ancienne expérience qu'il a mise en pratique en 1999, quand il constitua son premier gouvernement sous Benbitour Ahmed, après près de 8 mois. Ce premier exécutif de Bouteflika était constitué de sept partis politiques, dont certains étaient inimaginables à l'époque, comme le RCD de Said Sadi. Cette large coalition avait volé en éclats deux ans plus tard, avec les événements violents de la Kabylie et les ambitions naissantes de Benflis, alors SG du FLN.

H. Rabah

FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ÉLARGI

Makri : «J'ai rencontré Sellal»

LE CONSEIL constitutionnel, a validé provisoirement les résultats des élections législatives publiés dernièrement par le ministère l'Intérieur. Certes, il faudra attendre un peu, le temps pour le Conseil constitutionnel de valider définitivement ces résultats après l'examen des contentieux électoraux. Les tractations autour de la formation d'un nouveau gouvernement élargi ont commencé dès hier.

Le Premier ministre encore en exercice, Abdelmalek Sellal, a rencontré hier le leader du MSP Abderazak Makri. Le MSP a été officiellement sollicité pour prendre part au prochain gouvernement. L'annonce a été faite hier par Abderrezak Makri, président du MSP sur son site Facebook : «Aujourd'hui j'ai rencontré le Premier ministre Abdelmalek Sellal après une premier contact il y a deux jours. Je viens de sortir d'une rencontre avec le Premier ministre, qui m'a transmis l'offre du président Bouteflika. J'ai expliqué au Premier ministre que la décision d'intégrer le gouvernement sera prise par le Majliss Echoura qui se réunira après la proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel», dit-il. Selon Makri, c'est Bouteflika en personne qui confié à Sellal la mission de contacter le MSP. Mais la décision finale sera prise par le conseil consultatif du parti qui va se réunir après la proclamation définitive des résultats par le Conseil constitutionnel «pour trancher et répondre à l'offre du président Bouteflika», ajoute Makri. L'ex-président du MSP, Aboudjerra Soltani, exprime quant à lui une autre opinion.



Dans une tribune publiée il y a quelques jours sur sa page Facebook, Soltani réitère sa position selon laquelle la place du parti est au sein du gouvernement et non pas dans l'opposition. Aboudjerra Soltani met en avant les défis majeurs qui doivent être relevés à tous points de vue afin de faire sortir l'Algérie de cette situation de crise et garantir sa sécurité et sa stabilité, dans un contexte régional plein de périls. Pour cet ex-président du MSP, il est plus que nécessaire de constituer un gouvernement de coalition élargi aux compétences afin qu'il puisse faire face à la crise. La rencontre Sellal-Makri s'inscrit en fait dans le cadre d'une plus large consultation, car d'autres chefs de partis politiques ont été contactés.

Une majorité présidentielle se dessine

Un label majorité présidentielle pour au moins six partis pointe à l'horizon. Cette nouvelle donne donnera naissance à une alliance présidentielle élargie aux MPA, ANR, TAJ et au MSP. Ce qui augure d'une nouvelle alliance présidentielle avec comme chefs de file le FLN et le RND. L'option fait l'unanimité dans la nouvelle majorité. Le décor est donc planté pour la formation d'un gouvernement, dit de cohésion nationale, tirée d'une majorité parlementaire totalement remodelée. Mais, comment atteindre cet objectif si on n'élargit pas le cercle de la majorité au pouvoir ? Une chose est sûre : au terme de ces concertations, la majorité parlementaire va changer de physionomie. Tous ceux qui se sont engagés à favoriser la consolidation de la cohésion nationale sont convenus de l'impératif d'ouverture.

Objectif : fédérer davantage d'énergies autour de la cause nationale.

C'est la preuve que même au sein de la majorité au pouvoir l'on ne craint pas le pire. Le plus important, se défend-on dans ce camp, est de parvenir à créer une synergie en interne pour garantir la survie du pays. Ainsi, il ne fait l'ombre d'aucun doute que les concertations nationales vont déboucher sur la formation d'un gouvernement élargi qui prendra en compte la dynamique qui s'est développée au cours de ces deux dernières années. La nouvelle équipe gouvernementale comprendra toutes les forces politiques ayant accepté de composer pour la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. Lesquelles formeront la nouvelle majorité parlementaire.

Hocine Adryen

BACCALAURÉAT À TIZI OUZOU

Les services psychologiques de la police à la disposition des candidats

LES EXPERTS en psychologie des services de la police de Tizi Ouzou se sont mobilisés à l'effet d'accompagner les candidats devant subir les épreuves du baccalauréat à Tizi Ouzou. Ce programme intitulé «Accompagnement psychologique pour des examens sans stress», mis au point par les psychologues et spécialistes pédagogiques du corps de police, est destiné à renforcer les capacités mentales des candidats concernés par cet examen, indispensable à l'accès à l'université. Dans sa mise en œuvre, ce programme sera traduit par des cours de sensibilisation à l'endroit des jeunes de sorte à ce qu'ils soient dans d'excellentes conditions psychologiques et mentales lors des journées d'examen. Ces rencontres, indique la cellule de communication de la sûreté de wilaya de Tizi Ouzou, dirigée par la commissaire Djamila Temmar, consistent plus exactement à initier le candidat à l'examen d'entrée à l'université à surmonter le stress en s'armant de la volonté de réussir. En termes plus clairs, ces épreuves du baccalauréat doivent être interprétées par les candidats comme «une simple formalité devant être remplie pour pouvoir jouir d'un siège pédagogique à l'université à partir du mois d'octobre prochain». Si telle est la conviction du prétendant au billet d'entrée dans cet espace d'enseignement supérieur, ses capacités intellectuelles seront alors au top le jour J . Notons enfin que ce programme psychologique élaboré par les experts en la matière de la police a joui de la caution de la direction de l'éducation de la wilaya de Tizi Ouzou.

S. T.

SELON UN DÉCRET PRÉSIDENTIEL

Toute carte biométrique non retirée sera détruite

Le décret présidentiel fixant les modalités d'établissement de la carte nationale d'identité, sa délivrance et son renouvellement est publié dans le dernier le Journal officiel. Le décret 17-143 du 18 avril énonce à cet effet que la carte nationale d'identité est un document individuel délivré à tout citoyen algérien sans condition d'âge, relevant que nul ne peut être titulaire, en même temps, de plus d'une carte nationale d'identité dont la durée de validité est fixée à 10 ans pour les personnes âgées de 19 ans et plus et qu'elle est de 5 ans pour les mineurs âgés de moins de 19 ans.



La carte nationale d'identité de type biométrique, indique l'article 6, est composée de deux puces, la première comporte des informations administratives et des informations sur son titulaire et la seconde comporte une application d'authentification du titulaire. L'article 7 de ce décret explique que la carte nationale d'identité est délivrée accompagnée d'un code secret sous pli fermé, mis sous la responsabilité de son titulaire ou de son tuteur légal alors que l'article 8 précise que les caractéristiques techniques de la carte et les informations codifiées relatives au titulaire sont fixées par arrêté du ministère chargé de l'intérieur. Selon l'article 10 du décret, toute CNI établie et non retirée par son titulaire sera annulée et détruite 6 mois après la date de l'avis de retrait adressé au demandeur, notant que l'autorité de délivrance doit informer le site de personnalisation du document pour désactiver les fonctionnalités de la carte et que les modalités d'annulation et de destruction de la CNI sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'intérieur. Pour les citoyens établis à l'étranger, la CNI est délivrée par les chefs de postes diplomatiques et consulaires ou tout autre fonctionnaire consulaire habilité délégué à cet effet sur la base d'un dossier comprenant un formulaire renseigné et signé par l'intéressé ou par le tuteur légal pour les mineurs. L'article 13 stipule que la présence du demandeur de la CNI est obligatoire pour la collecte des données biométriques alors que les mineurs âgés de moins de 12 ans sont dispensés de la collecte des empreintes digitales. Les informations relatives à l'état civil du demandeur de la CNI sont vérifiés par les services concernés de la commune ou des postes diplomatiques, selon le cas, indique l'article 14, alors que l'article 15 dispense de la procédure de collecte de ces données, lors de la demande, tout citoyen disposant d'un passeport comportant les données biométriques, précisant que le citoyen peut demander de refaire la procédure de collecte des données biométriques en cas de nécessité. S'agissant des cas de décès du titulaire de la CNI, l'article 16 souligne que la commune ou le poste diplomatique et consulaire auprès duquel le décès a été déclaré informe, sans délai, l'autorité de délivrance à l'effet de rendre le document inutilisable. Selon l'article 17, le renouvellement de la CNI peut être demandé au cours des 3 mois précédent l'expiration de sa date de validité, en cas de changement des informations portant sur l'état civil du demandeur, lorsque le mineur titulaire atteint l'âge de 19 ans et lorsqu'elle est déclaré perdue, détériorée ou volée. Le décret énonce que toute personne qui contrefait, falsifie ou altère la CNI ou fait sciemment usage d'une carte nationale d'identité contrefaite, falsifiée ou altérée, s'expose aux sanctions prévues par la législation en vigueur. Le texte indique dans son article 21, que la date de retrait définitif de la carte nationale d'identité de l'ancien modèle est fixée par arrêté du ministre chargé de l'intérieur.

S. N.

HADJ 2017

L'ONHO annonce les procédures administratives

L'OFFICE NATIONAL du hadj et de la omra (ONHO) a annoncé hier les procédures administratives relatives aux futurs hadjis algériens devant accomplir le pèlerinage en 2017.

Une fois le certificat de lauréat du tirage au sort du hadj délivré par des services de l'APC, le hadji doit se rendre dans un centre de santé pour effectuer les examens médicaux et les vaccins nécessaires en vu d'obtenir un carnet de santé et un certificat médical, avant la fin du mois de juin. Il doit ensuite se rapprocher d'une filiale de la Banque d'Algérie (BA) dans sa wilaya, muni des documents cités ci-dessus et du passeport, pour procéder au paiement des frais du hadj estimés à 376 000,00 DA.

L'ONHO exhorte les futurs hadjis à assister aux formations locales et nationales organisées jusqu'au 22 juillet. Les dates des cycles de formations seront annoncées par les médias et les mosquées. Il est recommandé aux futurs hadjis de se rendre aux points de vente d'Air Algérie, munis de leur passeport, du livret du pèlerin et d'une copie de leur reçu de paiement des frais du hadj, en vue d'acheter le billet et en garder une copie pour connaître la date et l'heure du vol, puis de procéder à la réservation d'une chambre à l'hôtel de leur résidence à La Mecque, par le biais du système de réservation et d'hébergement électronique disponible sur le site de l'ONHO : www.onpo.dz, sans omettre d'imprimer le reçu de réservation.

Les futurs hadjis doivent aussi se rendre aux services de daïra, munis d'un passeport biométrique, d'un certificat de résidence, d'un acte de naissance et d'un certificat de bonne santé délivré par les centres de santé de wilaya agréés, outre une copie du certificat de lauréat du tirage au sort du hadj, une copie de la carte de groupage et six photos aux fond blanc, afin d'obtenir le livret du hadj cacheté. Quant aux femmes, elles doivent être munies de l'acte de mariage et d'une fiche familiale. Pour les pèlerins devant se rendre aux Lieux saints avec l'ONHO, ils doivent déposer le dossier de visa du hadj, constitué du passeport, du livret du hadj, d'une copie du reçu de paiement des frais du hadj, d'une copie du billet d'avion et d'une copie du reçu de réservation de la chambre.Concernant les hadjis désirant voyager avec les agences de voyage habilitées à organiser la saison du hadj 2017, ils doivent déposer leur dossier au niveau de leur agence qui se chargera à leur place de l'accomplissement des différentes procédures dans les délais impartis.

S.N.

CINQ PERSONNES ARRETEES

Près de 60g de cocaïne saisis à Constantine

LES ÉLÉMENTS de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la police judiciaire de Constantine ont réussi un véritable coup de filet cette semaine. Cinq personnes âgées entre 27 et 54 ans, soupçonnées de trafic de drogue dure ont été arrêtées en flagrant délit et près de 60 grammes de cocaïne saisis, apprend-on auprès de la cellule de communication et des relations publiques de la Sûreté de wilaya.

Les enquêteurs agissant sur la base de renseignements faisant état d'activités suspectes de deux individus à la cité de Sidi Mabrouk, au nord de la ville,ont réussi à mettre la main sur les suspects alors qu'ils étaient à bord d'un véhicule de luxe de marque allemande. Les suspect tenteront vainement une résistance, à en croire la même source. La procédure de fouille routinière permettra aux policiers de saisir sur place 6.6 g de cocaïne. L'interrogatoire au poste permettra par la suite l'identification du principal fournisseur, originaire d'une wilaya limitrophe. Le suspect sera arrêté en possession de 29 g de la drogue dure.

La poursuite des investigations aboutira en outre à l'arrestation, dans la nuit de lundi à mardi, de deux autres personnes à bord d'une voiture de tourisme. Une douzaine de grammes du même produit sera découverte à bord du véhicule.

Les mis en cause seront déférés devant le procureur de la République de Ziadia. Ils seront jugés pour importation, détention et vente de produits prohibés (drogue dure), constitution de groupe de malfaiteurs spécialisé dans la détention et la distribution de cocaïne en utilisant des véhicules.

Amine B.

DÉSTABILISÉES PAR LA LUTTE ANTITERRORISTE ET LA CONCURRENCE DE DAECH

LES PRINCIPALES ORGANISATIONS TERRORISTES AU SAHEL SE RÉORGANISENT

La configuration des organisations terroristes dans la région du Sahel a connu, ces dernières années, une métamorphose basée sur le souci de survivre à l'opération militaire menée principalement au nord du Mali.



En 2011, alors que le conflit battait son plein en Libye et les armes disponibles à profusion, des organisations terroristes, dont Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), renforçaient leurs rangs et s'armaient. Elles s'étaient alliées à des mouvements touareg, dont ceux du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), pour affronter l'armée du Mali. Le nord de ce pays, frontalier avec l'Algérie, est alors occupé, en mars 2012, par une coalition formée des terroristes et des touareg du MNLA.

Ils avaient un adversaire commun : le gouvernement du Mali. Ils ont combattu ensemble, mais peu de temps après, les divergences ont éclaté au grand jour. Contrairement aux combattants du MNLA, tous des autochtones, AQMI comptait en son sein des éléments arrivés de nombreux pays. Les buts étaient divergents puisque le MNLA cherchait une «indépendance» du peuple touareg, alors que les terroristes cherchaient à occuper un territoire, comme Daech en Irak. Des affrontements opposant AQMI aux combattants du MNLA ont alors eu lieu au nord du Mali. D'un autre côté, l'armée du Mali combattait les terroristes d'AQMI, mais subissait des revers. C'est ainsi que l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali a été initié par l'Algérie, avec l'encouragement de la communauté internationale. L'accord, supervisé par l'ONU, a permis la réconciliation du gouvernement du Mali avec les combattants touareg. Les terroristes, qui n'ont pas intérêt dans le retour de la paix au Mali, ont perpétré de nombreux attentats pour empêcher l'application de l'accord. L'ensemble des organisations touareg ont accepté l'accord, hormis Ançar Eddine de Iyad Ag Ghali, composé pourtant d'autochtones. Le 11 janvier 2013, la France lancera une opération militaire contre les organisations terroristes au nord du Mali, sur la base de la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'attaque accéléra la radicalisation d'Ançar Eddine, déjà hésitant pour l'accord d'Alger.

L'opération baptisée Serval est terminée le 15 juillet 2014. La mission de l'ONU pour le nord du Mali, Minusma, a été lancée en juillet 2013, puis prolongée en juin 2014, en juin 2015 et en juin 2016, jusqu'à juin 2017. Les terroristes, traqués, pensèrent depuis à leur survie et décidèrent de s'allier. Ils commencèrent par attaquer les soldats de la Minusma. Nombreux sont les soldats de la mission de l'ONU, dont des Tchadiens, qui ont été tués par les terroristes d'AQMI et du MUJAO. Ançar Eddine également a revendiqué des attentats contre la mission de l'ONU. Une nouvelle donne est enregistrée, avec l'installation de Daech en Libye. Les acolytes d'Abou Bakr El Baghdadi étaient d'importants concurrents et attiraient les terroristes, dont ceux d'AQMI. Daech présentait pour eux l'avantage d'occuper des superficies de la Libye. Ils quittaient AQMI pour Daech. L'»émir» d'El Mourabitoune, une faction dirigée par Mokhtar Belmokhtar, alias Abou Khaled, a annoncé l'allégeance de son mouvement à Daech. Il a été juste après dénoncé par «Abou Khaled» qui a réitéré son allégeance à Abou Mossaâb Abdelouadoud, chef d'AQMI. Daech et AQMI se disputaient l'enrôlement des terroristes de la région. Par l'attaque contre la base gazière de Tiguentourine, Abou Khaled tentait de gagner l'intérêt des terroristes. Il coopère depuis avec le MUJAO, auteur de l'enlèvement de diplomates algériens à Gao, au nord du Mali, en 2013.

Ensuite, «l'Emirat du Sahara», AQMI, Ançar Eddine et El Mourabitoune ont annoncé qu'ils agiront, désormais, sous la bannière d'Abou Mossaâb Abdelouadoud face à l'armée du Mali, à l'ONU et à Daech. Les pays du Sahel, dont l'Algérie, ont créé le Comité d'état-major opérationnel (CEMOC) pour lutter contre les terroristes dans la région. Ils ont également mis sur pied l'UFL, une unité rassemblant les services de renseignements des pays du Sahel. L'une des missions est de lutter contre la radicalisation des populations locales par les terroristes, qu'ils soient d'AQMI, de Daech ou du MUJAO. Les terroristes tentent de s'adapter mais butent toujours sur la détermination de la région en matière de lutte antiterroriste et qui mobilise d'importants moyens humains et matériels dans cette mission.

Grande détermination de l'Algérie

Eradiquer le crime transfrontalier sous toutes ses formes, tel est l'objectif du commandant de la Gendarmerie nationale, le général major Menad Nouba, qui participait avant-hier à Alger à l'ouverture des travaux du séminaire international sur la criminalité transfrontalière et ses conséquences sur la sécurité publique dans le cadre de l'initiative 5+5, au nom du vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP). Le patron de la Gendarmerie nationale a réitéré, à cette occasion, la détermination de l'Algérie de déraciner le crime transfrontalier sous toutes ses formes et son engagement à mettre en application les décisions liées aux dispositions de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale.

Au vu de l'extrême importance que revêt le thème, Menad Nouba n'a pas manqué cette occasion pour rappeler la grande volonté des forces de sécurité à lutter contre le crime transfrontalier, une lutte qui ne date pas d'aujourd'hui mais depuis des décennies et elle continuera sans relâche dans les prochaines années. «L'Algérie demeure déterminée à éradiquer le crime transfrontalier sous toutes ses formes et engagée à mettre en application les décisions adoptées conformément aux dispositions de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale», a indiqué le général major Nouba. Il a affirmé à ce propos que depuis son indépendance, l'Algérie «n'a ménagé aucun effort pour renforcer la sécurité intérieure des pays», soulignant que cette volonté s'est reflétée par l'adoption de plusieurs accords et protocoles internationaux, dont la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale le 5 février 2002, la Convention des Nations unies de lutte contre le trafic de stupéfiants et psychotropes le 28 janvier 1995 et, enfin, le protocole de lutte contre le trafic de migrants par terre, air et mer le 9 novembre 2003.

Le général major Nouba a précisé également, que les pays de l'Initiative 5+5, et en vertu de leur position géographique, «font face à une situation sécuritaire régionale marquée par la ramification des réseaux criminels transfrontaliers qui bénéficient parfois d'une couverture locale et d'une organisation maîtrisée, notamment en ce qui a trait au trafic de stupéfiants, d'armement et de munitions et de contrebande», rappelant que «le rapport de ces criminels, tous types confondus, avec leurs activités illégales organisées et structurées en fonction des activités des groupes terroristes qui activent sur la bande sahélo-saharienne, constitue un facteur supplémentaire pour les menaces qui pèsent sur la région». Il a ajouté à cet effet, que le crime «a évolué, notamment après les troubles qu'ont connus certains pays au lendemain de crises politiques», ce qui a ouvert, selon lui, la voie aux organisations criminelles pour la formation des réseaux transfrontaliers. D'autre part, le commandant de la Gendarmerie nationale a estimé que cette situation «a un impact colossal sur l'économie et le commerce, une incidence au double plan social et politique et même sur la santé, la sécurité du citoyen et l'environnement et mène à l'intensification du phénomène de la migration illégale».

Le même responsable a précisé que les efforts de lutte contre le crime transfrontalier «doivent se faire dans le cadre d'une coopération internationale étroite et pratique qu'il faut renforcer entre les institutions concernées», ajoutant que «la sécurisation de la société, de plus en plus requise contre la criminalité, exige une dynamique développée qui s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ce qui impose d'améliorer l'action des services de sécurité pour répondre aux trois principes essentiels». Il s'agit, selon lui, du principe d'efficacité à travers la modernisation des moyens pour disposer d'instruments plus performants que ceux des criminels, du principe d'échange d'expériences en matière de traitement de l'information et du principe de partenariat à travers la promotion de la coopération entre les institutions. Il a souligné que «la gravité de la situation, marquée par l'apparition du crime transfrontalier, impose de concrétiser la vision des pays qui appellent à la mise en place d'une stratégie globale de lutte contre ce phénomène à travers une coopération entre la justice et les services de la sécurité publique», précisant que le séminaire sur le crime transfrontalier et ses conséquences sur la sécurité publique «est l'occasion d'échanger les points de vue sur cette question et de décortiquer les problématiques».

Sofiane Abi

CHERCHANT L'APPUI DE WASHINGTON

Israël veut chasser l'Iran de Syrie

Tel Aviv propose à Washington une nouvelle approche du Moyen-Orient, qui implique notamment d'écarter l'Iran du dossier syrien. Les autorités israéliennes espèrent que la nouvelle administration américaine validera leur proposition.



C'est sous la forme d'un mémorandum sur les principes d'action des deux alliés en Syrie et dans la région qu'Israël voudrait fixer cette nouvelle base de coopération avec les USA. Le premier point du document concerne la reconnaissance par les États-Unis de la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan, occupé depuis la guerre des Six jours de 1967. Aujourd'hui, les forces dominantes du monde arabe comme l'Arabie saoudite et l'Égypte sont indifférentes à la nécessité de faire revenir les frontières est d'Israël à leur tracé de 1967. La reconnaissance officielle par Washington de l'appartenance israélienne du Golan apporterait à Israël des avantages particuliers, notamment pour frapper les positions du Hezbollah limitrophes du Golan en territoire syrien. Le point suivant fixe le caractère inadmissible d'une présence militaire permanente des Iraniens en Syrie. Ensuite, il est suggéré aux États-Unis de durcir les sanctions contre Téhéran sur le dossier « soutien du terrorisme par l'Iran dans la région ». Ce qui conduit logiquement au quatrième point du mémorandum relatif à l'accroissement de la pression sur le Hezbollah. Enfin, le volet politique du mémorandum se termine par l'engagement des parties à empêcher la création d'une ligne continue de présence iranienne sur l'axe Iran-Irak-Syrie-Liban. Les propositions des Israéliens sont tentantes pour les Américains et les pays du Golfe. Elles s'inscrivent dans une ligne complexe de promotion des intérêts des rivaux géopolitiques de Téhéran, sont logiques et reposent sur la disposition de principe au réfrènement frontal de l'Iran. Toutefois, un élément crucial pourrait condamner le plan israélien à rester sur le papier. Le quotidien The Times of Israel a publié le 27 avril un article sur le voyage du ministre israélien du Renseignement Yisrael Katz aux USA avec pour accroche: « Le ministre israélien du renseignement appelle les USA à s'unir avec la Russie contre l'Iran ». A cet égard, Yisrael Katz s'est fait remarquer à Washington par des déclarations retentissantes manifestement adressées à la Russie. « Si les Russes veulent garder Assad, ils devront faire sortir l'Iran de Syrie », a déclaré le ministre. Et d'ajouter qu'en cas de passivité de la Russie en la matière, « nous (Israéliens, Américains et Arabes) le feront (chasser l'Iran de Syrie et Assad du poste présidentiel) nous-mêmes. »

R. I.

TRUMP AU CHEF DU FBI

«Vous êtes licencié, et ce n'est pas une blague !»

LORSQUE DONALD TRUMP a pris la décision d'annoncer le licenciement du directeur du FBI James Comey, celui-ci aurait appris la nouvelle en pleine réunion avec ses employés et rigolé, pensant qu'il s'agissait d'une blague. Le Président américain Donald Trump a annoncé avoir pris la décision de licencier le chef du FBI James Comey en expliquant que M. Comey avait manqué à son devoir et n'était pas en mesure de diriger de manière efficace le service de renseignement intérieur. « Même si je vous suis très reconnaissant de m'avoir informé pour trois raisons différentes que je n'étais pas sous enquête, je suis toutefois d'accord avec l'avis du ministère de la Justice pour dire que vous n'êtes pas capable de diriger le bureau », lit-on dans la lettre envoyée par le Président américain à James Comey. C'est Jeff Sessions, procureur général et ministre américain de la Justice, qui était le patron officiel de James Comey, qui a communiqué au locataire de la Maison-Blanche la nécessité de renvoyer le directeur du FBI. M. Sessions précise notamment, dans une lettre rendue publique par la Maison-Blanche, que « la direction du FBI avait besoin d'un nouveau départ » et que « le directeur du FBI devrait être une personne qui suit fidèlement les règles et les principes du ministère de la Justice ». En outre, James Comey est accusé d'avoir outrepassé ses pouvoirs en annonçant la conclusion de l'affaire contre Hillary Clinton sans aucune poursuite. Selon le journal américain New York Times, M. Comey a appris la nouvelle de sa démission lors d'une intervention devant les agents du FBI à Los Angeles. En effet, alors que M. Comey prononçait son discours, il a entendu à la télé que M. Trump avait ordonné son licenciement. « En réponse, M. Comey s'est mis à rire et a dit qu'il pensait qu'il s'agissait d'une blague plutôt amusante », lit-on dans le New York Times. En même temps, ses assistants se sont rassemblés derrière lui et lui ont annoncé qu'il devrait interrompre son discours. M. Comey a serré la main aux employés du FBI à Los Angeles, est parti dans son bureau où on lui a officiellement annoncé qu'il était licencié. Le média précise qu'à ce moment M. Comey n'était toujours pas au courant qu'il avait été congédié car il n'avait reçu aucune information officielle de la part Washington. James Comey menait une enquête sur la prétendue intervention de la Russie dans la présidentielle américaine, qui n'a pourtant rien révélé. Il a été nommé directeur du FBI par l'ancien Président américain Barack Obama en 2013 et devait exécrer les fonctions de chef du service de renseignement intérieur jusqu'en 2023.

R. I.

PÉNINSULE CORÉENNE

Trump prêt à rencontrer Kim Jong-un, « mais à une condition ! »

D'APRÈS des sources diplomatiques proches du dossier cité par Kyodo, le chef de la Maison-Blanche serait prêt à inviter le dirigeant nord-coréen aux États-Unis si Pyongyang abandonnait ses programmes nucléaire et balistique. L'agence indique également que Washington a annoncé à Pékin qu'il était prêt à garantir le maintien du régime nord-coréen et à ne pas lancer d'opération militaire à son encontre si ce dernier mettait fin à ces programmes. Début mai, Donald Trump a affirmé dans une interview à l'agence Bloomberg qu'il « serait absolument honoré de rencontrer » le leader du pays communiste « si les conditions étaient réunies ». Ces dernières semaines, les tensions sont montées d'un cran autour des programmes nucléaire et balistique de Pyongyang qui n'abandonne pas ses tentatives de se doter d'un missile capable d'acheminer une ogive nucléaire sur le continent américain. Les États-Unis ont dépêché le sous-marin nucléaire Virginia et un groupe aéronaval conduit par le porte-avions à propulsion nucléaire USS Carl Vinson au large de la péninsule coréenne. Auparavant, le vice-Président américain Mike Pence a annoncé la fin de la politique de « patience stratégique » à l'égard de la Corée du Nord. Cependant les spécialistes de la Corée du nord estiment que le pays de Kim Il Sung est un pays qui ne partage « rien » avec l'Occident. Ses mœurs et ses valeurs font que la RPDC est ancrée profondément dans ses traditions. Aucun rapprochement avec l'Ouest n'est possible « pour l'instant ». En effet, la société nord-coréenne est marquée par l'héritage du confucianisme (lequel implique le respect des parents, des aînés et des professeurs), mais aussi par une culture socialiste. Chaleureux et accueillants, les Coréens sont socialement conservateurs dans le domaine des mœurs. À la différence des pays capitalistes, les différents statuts sociaux de la société nord-coréenne fortement hiérarchisée s'expriment moins dans les différences de salaires que dans l'attribution par l'État des biens de base (logement, nourriture, vêtements, biens de consommation). **R. I.**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel

troisième édition, 2017

« La préservation de l'environnement, clé de bien-être public et de bonheur social »

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», dans sa troisième édition, comptant pour l'année 2017, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2017.
Ce prix annoncé par son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de la presse le 03 mai 2015, a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs:
- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :
- **L'information écrite :** article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle :** reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique :** émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique :** meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration :** photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :
- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2016 - 2017.

Thème du concours :« La préservation de l'environnement, clé de bien-être public et de bonheur social »

Modalités d'attribution du prix :
Le jury procèdera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :
- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1er lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2e lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3e lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :
Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :
a) Pièces administratives :
- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Certificat de nationalité
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

b) Œuvre objet de participation :
- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :
- Données personnelles sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :
Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la république du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.
- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 31 Aôut 2017.

Formulaire de candidature :
Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:
http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr

ANEP ALGER

CÉLÉBRATION DU MOIS DU PATRIMOINE À TIZI OUZOU

Vers le classement de six sites

Six sites antiques de la commune de Boudjima relevant de la daïra de Makouda, située au nord de Tizi-Ouzou, font l'objet d'une réflexion sur le classement global qui est engagée par la direction de la culture.



Lors d'une sortie d'inspection dans des sites patrimoniaux non encore classés au village Tarihant, le chef de service patrimoine Mouloud Hachour a précisé ce mardi 09 mai qu'un « classement propre à tous les lieux antiques et les vestiges des différentes civilisations existant dans la région risque de s'étaler sur plusieurs années, d'où l'idée de procéder à un classement collectif », rapporte l'Agence presse service d'Algérie. Le village Tarihant compte déjà un espace protégé et classé comme bien patrimonial local, à savoir Azru Imedyazen (ou Azru Imeyazen) qui renferme des inscriptions libyques. Un site découvert en juin 1965 présenté comme un lieu de rencontre des sages (Imeyazen) d'une partie des villages des Ath Ouaguenoun pour régler leurs différends, ou alors selon la légende comme un refuge des artistes et des poètes (Imedyazen). Six autres sites seront visités ce mardi par la délégation du service patrimoine dans la perspective de les proposer au classement. Il s'agit d'Azrou Tzizoua qui comprend un abri sous roche, il comporte des peintures rupestres remontant à la période néolithique. Il y a également deux pressoirs de Targa N Tezmatin datant du premier siècle avant Jésus Christ, le site Garoura comportant des peintures rupestres et des inscriptions libyques, le village antique Lafayer, deux abris sous roche de Tamda Ouquelouache et Azrou Ouzaghar. A ce sujet, M. Hachour a expliqué que « nous avons déjà discuté de cette option de classement collectif dans le but de préserver et de protéger le maximum de sites archéologiques possibles. Des débats en profondeur seront engagés dans les prochains jours avec toutes les parties concernées en vue d'étudier les différents aspects, notamment ce qui est lié à la réglementation afin de dégager une véritable réflexion sur le projet ». Ce classement global sera accompagné, après concrétisation du projet de classification, d'une délimitation de la périphérie de chaque site dans le but de faciliter sa protection et permettre aux propriétaires des terrains avoisinants d'exploiter leurs parcelles librement. Les animateurs de l'association Garoura de Tarihant ont accompagné ladite délégation, ils ont relevé que ces lieux antiques dont la plupart se situent sur les hauteurs du village et ne bénéficient d'aucune protection, sont menacés notamment par les tailleurs de pierre. Ces derniers seront même surpris à maintes fois par les membres de cette association en train de dégrader ces espaces en cassant les rochers ou en mettant le feu à l'intérieur des abris sous roche. Le village Lafayer remonte probablement à l'époque romaine, certains de ses vestiges en témoignent à ce jour. D'après M. Hachour, des recherches et des fouilles sont nécessaires pour délimiter le site dans un premier temps, le classer par la suite, avant d'engager une action de réhabilitation.

R. C

LE SPECTACLE DU JOUR

Jungle

LA JEUNE FORMATION

Jungle by Night débarque d'Amsterdam pour se produire aujourd'hui, jeudi 11 mai, dès 19h, sur la scène d'Ibn Zeydoun à Alger, dans le cadre du 18e Festival culturel européen en Algérie. Dans un registre savamment mixé: ethio-jazz, afrobeat et funk africain, les neuf garçons s'adonnent à un éclectisme teinté aussi de rock psychédélique et de hip-hop. Leur répertoire sonne comme un nouveau vent de fraîcheur sur la scène afrobeat. Jungle by Night affiche une moyenne d'âge de 20 ans à peine. Et déjà, ils ont les faveurs du légendaire Tony Allen lui-même, l'architecte rythmique de Fela Kuti et inventeur de la syncope caractéristique du genre, qui à la première rencontre après un concert au Paradiso d'Amsterdam dira: « ils sont le futur de l'afrobeat ». Tant cette jeune troupe s'exprime avec maturité et énergie explosive. Avec leur album The Traveller, le troisième de leur parcours, ils démontrent leur volonté d'asseoir de nouvelles idées et expériences. Ils explorent encore plus la jungle, approfondissent leurs connaissances dans l'univers inconnu. Ils proposent de nouveaux motifs, invitant à la danse jusqu'à la chaufferie, non sans rigueur dans l'orchestration, l'harmonie et la mélodie. Voilà un son nouveau inspiré de moult influences, divers genres et époques. Bonne soirée !



M. R

LINE UP

Bo Floor-trompette, Pieter van Exter-tenor saxophone, Ko Zandvliet-trombone, Jac van Exter-guitare, Pyke Pasman-synthétiseur, Peter Peskens-basse, Gino Groeneveld & Tienson Smeets-percussions, Sonny Groeneveld-batterie.

SORTIR

HOMME

L'Homme Jaune s'expose, une exposition de peinture de Yasser Ameur. Du vendredi 12 au samedi 27 mai. Seen Art Gallery. Dely Brahim, Alger. Vernissage à 16h30. Icône d'une jeunesse hyperconnectée et en recherche d'idéal, L'Homme Jaune vient de l'expression algérienne dahka safra (sourire jaune). Il exprime le regard critique de l'artiste mais aussi la maladie de la société telle qu'il la perçoit. L'artiste s'attaque au système politique, médiatique, mais aussi aux mœurs actuelles et à l'individualisme ambiant…

ANDALOU

Lila Borsali en concert Errances, caritatif pour la lutte contre la cataracte. 19h. Vendredi 12 mai. Opéra Boualem-Bessaih d'Alger. Une errance qui nous mènera ensemble vers plusieurs villes d'Algérie et du monde. Un nouveau voyage sans passeport, sans visa et sans frontières...

FEMME

Conférence La place des femmes dans l'Histoire du Maghreb, entre invisibilité et réappropriation. Avec Sophie Bessis qui présente son livre Les cinq valeureuses. Samedi 13 mai. 14h. Salle Magnolia, hôtel Sofitel à Alger. Rencontre suivie d'un débat pour mettre en lumière l'importance de la valorisation des personnages historiques féminins.

ALBUM

Sortie officielle du nouvel album Zayrine (neuf titres), édition Ostowana, de l'auteur et compositeur Ben Nacer. Vente dédicacée au Flawless de Riadh El Feth, Alger. 13h-18h. Samedi 13 mai.

PHOTO

Exposition photographique El Jazaïr Ombres et Lumières de Chafia Loudjici et Allmuth Bourenane. Du samedi 20 mai au lundi 19 juin. Vernissage à 15h. Hôtel Sofitel, Alger.

IMAGE

Exposition de photographies Entre ciel et mer de Noël Fantoni jusqu'au jeudi 27 juillet. Institut français d'Alger. Vernissage en présence de l'artiste-photographe, lundi 15 mai à 18h. Journaliste à Radio Corse Frequenza Mora (Radio France) puis à Radio Monte Carlo (journal du matin), Noël Fantoni crée à Nice la Galerie Lézarts et se consacre depuis quelques années à sa passion de toujours, la photographie.

PEINTURE

- Exposition de peinture Le quotidien de la femme de Chica Sales jusqu'au lundi 15 mai. Espace Espagne de l'Institut Cervantes d'Alger.
- Exposition Nombreuses facettes de l'artiste peintre Djahida Houadef, jusqu'au lundi 22 mai. Institut Cervantes d'Alger.
- Exposition Influencia de l'artiste peintre Ghyzlen Zerrouki Bouabdallah jusqu'au samedi 27 mai. Espace Espagne de l'Institut Cervantes d'Alger.

PATRIMOINE

Exposition La Culture assaillie jusqu'au lundi 22 mai. Musée public national du Bardo, Alger. Une collection de vingt photos répertoriées par la Commission nationale de l'UNESCO aux Pays-Bas, par le biais de photographes internationaux, illustrant l'état des lieux de plusieurs sites, monuments et manuscrits de valeur universelle et qui se trouvent en péril dans des zones de conflits. Des images qui illustrent l'état de ce patrimoine dont la valeur culturelle universelle est inestimable. Il s'agit de le protéger, le préserver ou même le restaurer.

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA DYSPHASIE

On ne parle pas d'âge mais de l'évolution de l'enfant

La dysphasie est un trouble de la parole résultant d'un dysfonctionnement neurologique, qui affecte la communication verbale des enfants en particulier. La dysphasie est due à un événement qui touche certaines fonctions cérébrales d'un enfant dont le langage oral était auparavant normalement développé pour son âge.



Selon les spécialistes, la dysphasie est une pathologie d'origine congénitale. C'est un trouble structurel primaire (et donc durable) de l'apprentissage et du développement du langage oral. Elle se traduit par un déficit limité uniquement au domaine langagier. Il faut donc la différencier des troubles fonctionnels (retard dans le développement du langage), qui, eux, sont réversibles.

Il existe différentes formes de dysphasie, on peut distinguer plusieurs formes, à savoir la dysphasie phonologico-syntaxique, la dysphasie lexico-sémantique, la dysphasie sémantico-pragmatique, la dysphasie phonologique et enfin la dysphasie réceptive ou par agnosie verbale.

Pour la dysphasie phonologico-syntaxique, les orthophonistes soulignent qu'elle est très répandue et peut toucher aussi bien un seul domaine que plusieurs simultanément, dans ce cas, on observe plusieurs symptômes notamment des troubles de l'expression orale avec de la difficulté à prononcer les sons, les mots prononcés restent incompréhensibles jusqu'aux 7 ans de l'enfant, au moins, des difficultés à associer les gestes avec les mots, le langage et le vocabulaire sont pauvres, en style télégraphique, difficulté ou impossibilité à prononcer le mot adapté, parfois une agnosie verbale (incapacité à comprendre les mots entendus), et enfin la compréhension des différents niveaux de discours (les jeux de mots, les notions abstraites...) est difficile, en revanche, la compréhension d'un message simple est bonne. Dans ce type de dysphasie, l'apprentissage du langage écrit est possible, mais il reste limité, et les difficultés d'orthographe sont importantes.

Les spécialistes expliquent que «quelle que soit le type de dysphasie, on observe généralement des difficultés à apprendre à écrire, les symptômes évoluant avec l'âge et les rééducations. Parallèlement les enfants dysphasiques apprennent à parler tardivement, ont du mal à s'exprimer et donc à se faire comprendre».

Les enfants dysphasiques ne manifestent pourtant pas de problèmes physiques (malformation des organes phonatoires, lésion cérébrale ou mauvaise audition), de manque d'intelligence, de déficit sensoriel, de troubles du comportement, de carence affective. Si l'enfant parle, d'une manière générale, son discours peut être décalé. Il ne répond pas à la question. Il peut présenter une logorrhée c'est-à-dire besoin constant de parler. Il peut également présenter une écholalie, une répétition des derniers mots prononcés par l'interlocuteur. Pour le diagnostic, les experts notent qu'il ne peut être posé qu'après consultation médicale. Un bilan orthophonique, et un bilan psychométrique ainsi qu'un entretien avec la famille, qui fournit des informations précieuses sur le comportement quotidien et exceptionnel du dysphasique est recommandé. Des examens complémentaires sont indispensables pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un trouble primaire (c'est à dire qu'il ne découle pas d'un autre trouble tel qu'une déficience intellectuelle par exemple). De plus, l'orthophoniste doit vérifier que les difficultés de l'enfant malgré l'action menée.



Mme Yamina Boucebta, professeur en orthophonie, a fait un long exposé sur la dysphasie et a tenu a souligné qu' «il faut faire la différence entre le retard de langage et la dysphasie, tout en mettant l'accent sur l'évolution de l'enfant. On ne parle pas d'âge mais de l'évolution de l'enfant», a-t-elle précisé. Si l'enfant présente certains signes pouvant faire supposer une dysphasie, son médecin généraliste l'orientera vers un orthophoniste et bien sure avant 4 ans Une consultation avant l'âge de 4 ans ne sera pas très concluante, car l'enfant est alors toujours en période d'évolution. Cependant l'enfant pourra être considéré comme un sujet présentant des risques d'incapacité langagière et ou des troubles persistants du langage. Les parents seront alors guidés et conseillés par l'orthophoniste afin de favoriser le développement du langage de leur enfant.

Après 4 ans, l'orthophoniste effectue un bilan du développement langagier et dermine ainsi la nature des difficultés de l'enfant. La rééducation orthophonique est dans tous les cas indispensable, et outre le fait qu'elle doit être précoce, elle doit aussi être intensive.

Les troubles psychomoteurs chez l'enfant avec dysphasie, les troubles cognitifs et neuropsychologiques associés à la dysphasie, l'importance de la prise en charge de l'adolescent avec dysphasie, ont été autant de thèmes débattus lors de cette journée. A l'issue de cette manifestation scientifique, des témoignages émouvants de parents d'enfant avec dysphasie ainsi qu'un témoignage d'une adolescente avec dysphasie ont été rendus.

A. A.

ELECTIONS EN FRANCE ET EN ALGÉRIE

Etrange remake politique !



Vingt (20) ans après sa création le RND et sa consécration en une (1) année, voilà qu'en France le mouvement en marche lui emboîte le pas ! Est-ce une leçon de l'histoire ?

L'actualité des élections présidentielles en France avec la percée du mouvement « en marche » de Macron nous renvoie à ce qui avait fait l'actualité chez nous en 1997 avec l'éclosion dans notre scène politique et du RND et son succès éclatant qui avait défrayé la chronique.

Le mouvement en marche se serait-il inspiré de son prédécesseur algérien, le Rassemblement national démocratique - n'oublions pas son caractère patriotique – en faisant mieux ? Si notre « bébé » était moustachu, le bébé d'Hollande – critique l'opposition- « est barbu » -classé 1er au premier tour des présidentielles ! -

Il est évident que ces deux mouvements ont émergé dans des contextes et des époques aux antipodes les uns des autres.

Mais cette similitude dans la promptitude de leur formation et leur organisation avec l'engouement qu'ils ont suscité et le succès remporté dans un délai relativement court ne peut qu'interroger les observateurs des phénomènes politiques.

Le mouvement en marche a eu toutes les faveurs d'une certaine majorité de la classe politique et a bénéficié plutôt d'une bonne presse.

Le RND a eu plutôt mauvaise presse et a été considéré par elle à tort ou à raison comme un parti de l'administration. Est ce aussi simple ?

Rappelons le contexte et faisons une analogie avec son alter-ego « en marche ».

La reprise des législatives en 1997 a suivi la retentissante élection présidentielle avec un plébiscite en faveur de M. Zeroual pour une Algérie républicaine.

Des syndicalistes démocrates, des associations de fils de chouhada et de moudjahidine et des dissidents du FLN, de patriotes, stimulés par cette ferveur populaire, s'organisent autour de leaders nationalistes pour fonder ce nouveau parti -le RND- sous l'égide duquel ils vont remporter la bataille électorale des législatives.

Qu'ils aient bénéficié d'une aide logistique de l'administration, c'est fort probable. D'autant que la mobilisation populaire l'y encourageait ; il fallait consacrer une union nationale pour manifester le rejet de ce terrorisme aveugle contre sa propre nation.

On a parlé également de fraude : De manipulations dans les bulletins de vote ou dans le décompte des voix ne sont pas à exclure.

Mais peut-on dire que dans ces conditions tragiques la majorité des voix qui a donné la victoire à ce parti a été usurpée ? Si c'est oui c'est vouloir faire croire que ce peuple voulait se faire hara-kiri ; ou que ce détournement s'est fait au détriment des autres partis : alors croit-on sincèrement que la population était déconnectée de cette phase dramatique dans laquelle elle était engluée pour s'orienter vers un choix partisan ! c'est lui faire injure !

Les événements politiques qui ont suivi ont confirmé ce choix. Ce choix, il l'a porté sur M. A. Bouteflika en l'élisant président de la République pour sa politique de réconciliation nationale qui consacrait son unité différentielle.

Ce retour d'une des figures emblématiques du FLN a revigoré ce dernier.

Si le FLN a repris sa place de premier parti, il la doit à la nouvelle politique de rassemblement, à la réhabilitation et à la réappropriation de nos valeurs culturelles qui réconcilient les algériens avec eux-mêmes, que la politique du président de la République a instauré.

Même si M. Bouteflika avait déclaré qu'il se considérait comme Président de tous les algériens, transcendant tous les partis, le FLN ne s'est pas départi à le considérer comme leur président d'honneur pour s'auréoler l'image de ce parti de libération nationale qui reste mythique dans la représentation populaire, en dépit de certaines déconvenues depuis la disparition du Président Boumediène.

Le RND malgré l'élan patriotique qui l'a porté au devant de la scène politique souffre de ce manque de légitimité historique dont bénéficie encore le FLN.

Sa compétition aujourd'hui avec ce dernier, puisque tous les deux se prévalent du programme du président de la République se joue dans leur capacité à jubiler et maîtriser les disfonctionnements et les distorsions dans la vision qu'aura l'un et l'autre dans la redynamisation de ce programme.

Puisque leur objectif demeure le même, l'orientation devait être envisagée selon le pragmatisme qui caractérise chaque formation.

Quant au mouvement en marche « son irruption » au sein de la classe politique est plus récente. Le dynamisme de son promoteur – Macron – a su et pu fédérer des membres qui par tradition appartenaient aux deux partis antagoniques -droite et gauche- mais qui partageaient les mêmes sensibilités : une conception conciliante que caractériserait une organisation économique et sociale qui tout en reconnaissant le droit naturel à s'épanouir doit également aider et admettre les droits de la personne sur le plan économique et humain.

Mais M. Macron n'est pas « tombé du ciel ». Il a de toute évidence été poussé au devant de la scène par des forces sociales favorables à cette forme sociopolitique qu'on est tenté de définir comme un libéralisme humaniste : ne pas sacrifier l'humain au nom de la politique libérale -ou l'efficacité économique-. Il condense et porte en lui cette double capacité valorisant d'entreprendre et d'entraide puisée du milieu social dont il est issu. C'était la personnalité qui était la plus en phase avec ce mouvement social.

On peut épiloguer sur le ou les noms qui l'ont parrainé implicitement, ce ne serait que des commentaires oiseux.

Ce mouvement social est le produit des transformations des rapports sociaux, qui cependant n'est pas exclusif, puisqu'en parallèle une autre tendance d'extrême gauche – la France insoumise – a vu ses rangs grossir et le front de l'extrême droite s'amplifier, nourri tous deux par la crise économique et ses effets -chômage, précarité…-.

D'ailleurs cette dernière est au deuxième tour. En présage au scrutin serré selon la caricature d'une France partagée celle d'une France d'en haut et celle d'en bas. D'autres analystes français savent que c'est beaucoup plus compliqué, et, qu'il est beaucoup plus probable que le mouvement en marche remporte les présidentielles.

Ce qui a inspiré cette contribution c'est la relative soudaineté du mouvement en marche qui par son caractère a rappelé la manifestation tout aussi rapide du nouveau parti démocratique en Algérie en 1997 comme déjà développé plus haut, c'est l'enseignement que l'on peut tirer de ces deux événements par leur similitude qui nous paraît intéressant.

Deux partis issus de deux sociétés différentes par leur histoire socio-politique, et par leur culture, dans deux époques différentes, dans des contextes et des espaces aux antipodes les uns des autres, qui se sont formés, organisés, popularisés pour ensuite prendre une envergure nationale et être sacrés première formation de leurs pays, ont suscité des débats contrastés chez nous ; pourquoi ?

Le RND s'est éclot dans un pays en devenir, qui n'a pas une tradition démocratique, a bénéficié d'un préjugé défavorable par les siens sans aucune analyse sociale si ce n'est le raccourci de la fraude. Ils ne pouvaient par concevoir qu'une mouvance politique prenne un essor en une année.

Le mouvement en marche jouit d'une mansuétude toute avenante d'une bonne partie de la classe politique et d'une presse qui n'émettent aucun doute sur cette fulgurante ascension, qu'aucune violence meurtrière ne justifie. Pourtant autant l'un que l'autre ont été le produit d'antagonismes sociaux propres à leurs sociétés dans des conditions et des époques différentes.

QUEL SERA LEUR AVENIR ?

Résisteront-ils face aux partis, qui ont une longue tradition de militantisme et dont les projets de société répondaient aux attentes de leur électorat, en proposant un nouveau modèle par le dépassement des anciennes représentations que l'évolution des rapports socio-économiques a bouleversé.

Ou ne serait-ce que l'attrait d'une nouvelle « mode » de faire de la politique sans impact positif sur la vie économique de la population et qui disparaîtra avec son « effet ». Chez nous le RND semble avoir la « peau dure » -vingt (20) ans d'existence déjà !-

Aura-t-il l'avantage devant le FLN dans le futur ? Nous le saurons postérieurement. Le mouvement en « marche » est encore en marche : wait and see -attendons pour voir-

Ancien cadre supérieur à la retraite

ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK:

true
-1
false
0
-null-
-null-
-null-
-null-
0.0
0.0
0.0
0.0